

# Université d'État d'Haïti

## Bulletin de la Recherche

Université d'État d'Haïti



Numéro spécial 3,  
juillet 2018

### Production

Direction de la Recherche

### Responsable de publication

Woodkend EUGENE

### Révision

Jacques BLAISE

Bogentson ANDRÉ

### Rédaction

Woodkend EUGÈNE

### Mise en page

Jude MONOME

### Diffusion

Esther PETIT-FRÈRE

## Sommaire

### Édito

La recherche coûte, l'UEH crée un fonds en conséquence

### Informations concernant l'utilisation du fonds d'appui à la recherche (FAR) pour l'exercice 2017-2018

- \* Quelques rappels concernant le FAR
- \* Zoom sur l'utilisation du FAR pour l'exercice fiscal 2017-2018
  - Les premières délibérations du Bureau du Vice-recteur à la recherche
  - Les secondes délibérations du Bureau du Vice-recteur à la recherche
- \* Quant aux autres rubriques sujettes au financement
- \* Quid de l'exercice fiscal 2018-2019
- \* Perspectives

## ÉDITO

### *La recherche coûte, l'UEH crée un fonds en conséquence*

La recherche constitue l'une des trois missions fondamentales de l'Université. D'un point de vue général, il se trouve que le développement de cette mission dépend de paramètres divers qui peuvent être liés à des dynamiques nationales, voire régionales dépassant parfois le cadre d'une institution universitaire en particulier.

Il faut admettre que cette considération est bien trop large et complexe pour en débattre dans cet édit. On peut toutefois se rabattre sur une vérité plus précise, mais à portée universelle : la recherche et tous les processus de production scientifique coûtent. Qu'on soit au Nord ou au Sud, en milieu universitaire, militaire ou industriel, faire de la recherche a un prix qui est souvent élevé. Du coup, le développement de la recherche soulève ipso facto une question incontournable : celle de son financement. Et, dans les institutions universitaires publiques, cette question se pose avec encore plus d'acuité.

Dans le cas de l'UEH, institution d'enseignement supérieur public dans un pays comme Haïti qui est classé parmi les plus « pauvres » ou « appauvris » de l'hémisphère occidental, il va sans dire que la question du financement de la recherche a toujours été une grande préoccupation pour les responsables de cette institution et un goulot d'étranglement pour les chercheurs. Elle est donc une question extrêmement importante. D'un certain point de vue, elle est même plus importante que la question de l'absence de politiques publiques qui traduit un déficit d'intérêt étatique pour la recherche scientifique et l'innovation dans le pays ; et plus importante que la question du caractère essentiellement rentier et informel de l'économie nationale, peu demandeuse et consommatrice de recherches scientifiques. Car, l'hypothèse posée est la suivante : si l'Université arrive à dégager une partie des ressources financières qui lui sont consacrées au profit du développement de la recherche, le résultat pourra avoir des retombées tant sur l'économie du pays que sur le choix des politiques publiques de l'État. Bref, le développement de la recherche universitaire peut servir de levier pour faire mouvoir positivement l'ordre actuel des choses, en impactant sur d'autres secteurs de la vie nationale.

C'est fort de ce pari que les Autorités de l'UEH cherchent depuis les 5 dernières années à apporter des réponses au problème du financement de la recherche. En ce sens, à côté de la création d'un Service d'Appui aux Projets de recherche pour aider les chercheurs et les structures de recherche à accéder aux financements d'institutions tierces, et celle d'un Service de Valorisation de la recherche pour faciliter le transfert des résultats de recherche aux entreprises à des fins d'exploitation commerciale et de rétro-financement de la recherche, l'UEH s'est récemment dotée d'un Fonds d'Appui à la Recherche (FAR). Proposé en février 2014 par le Conseil de la recherche et créé par vote du Conseil de l'Université en août 2017, le FAR est effectif à partir de l'exercice fiscal 2017-2018, suite à une première allocation de trente millions de gourdes (30 000 000.00).

C'est donc au FAR et à ses premières utilisations qu'est dédié ce numéro spécial du bulletin de la recherche. Devoir de transparence oblige !

## Informations concernant l'utilisation du fonds d'appui à la recherche (FAR) pour l'exercice 2017-2018s

Le Bureau du Vice-recteur à la recherche se fait un plaisir de partager avec la communauté universitaire les informations suivantes concernant l'utilisation du FAR pour l'exercice en cours.

### A. Quelques rappels concernant le FAR

Le numéro précédent du Bulletin de la recherche (Réf. n° 2, vol. 2, Déc. 2017 – Janv. 2018) a déjà consacré un article au Fonds d'Appui à la Recherche. Il est cependant important de rappeler les informations suivantes :

1. Le FAR est une ligne dans le Budget de l'UEH, consacrée au financement des activités scientifiques et de recherches menées au sein de l'Université d'État d'Haïti.
2. Le FAR se subdivise en cinq sous-fonds :
  - Le fonds annuel de recherche universitaire (FARU), destiné au financement des projets de recherche ;
  - Le Fonds annuel de renforcement des laboratoires (FARLAB), destiné à la création, à l'équipement et au fonctionnement des laboratoires de recherche ;
  - Le fonds annuel pour la formation à la recherche (FAFOR), destiné à la formation continue des chercheurs et au financement des mémoires de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles ;
  - Le fonds annuel d'initiation à la recherche (FAIR), destiné au financement des mémoires de 1<sup>er</sup> cycle en termes d'encadrement, de déplacements sur le terrain et d'impression ;
  - Le fonds annuel pour la récompense de l'excellence (FAREX), consacré au cofinancement des manifestations scientifiques, au financement des activités de valorisation de la recherche, de la participation des chercheurs à des manifestations scientifiques locales ou internationales, à la création de récompenses pour les meilleurs mémoires, thèses et articles scientifiques.
3. Les modalités de répartition et d'utilisation des sous-fonds peuvent faire l'objet de révision annuelle par le Conseil de l'Université, sur demande du Conseil de la Recherche.
4. Les personnes et structures éligibles aux financements du FAR sont :

Les enseignants.chercheurs. de l'UEH ; les employés. de l'UEH détenteurs. au moins d'une maîtrise ou équivalent ; les laboratoires et unités de recherche reconnus par le Rectorat de l'UEH ; les mémoires. au niveau de licence et de maîtrise, et les thésards.

### B. Zoom sur l'utilisation du FAR pour l'exercice fiscal 2017-2018

Pour l'exercice en cours, le Conseil exécutif de l'Université a alloué une enveloppe de trente millions de gourdes (30 000 000.00 Gdes) au Fonds d'Appui à la recherche (FAR). Les responsables de facultés, informés de cette décision et de la disponibilité du fonds

par correspondance du Vice-recteur à la recherche au début du mois de décembre 2017, ont acheminé au bureau de celui-ci leurs demandes d'appui financier. Conformément aux modalités de gestion du fonds, le bureau du Vice-recteur à la recherche s'est réuni les 18 janvier et 16 mars 2018 pour statuer sur les dossiers reçus.

Rappelons qu'au cours de la session ordinaire du Conseil de l'Université en janvier 2018, il a été déjà décidé que les 30 000 000.00 gourdes seraient ainsi ventilées : 25 % au FARLAB pour l'appui direct aux laboratoires de recherche, 25 % au FAIR pour l'appui direct au financement des mémoires de licence, 20 % au FAFOR pour l'appui au financement des mémoires de master et des thèses, 10 % au cofinancement des projets de coopération scientifique interuniversitaire, 10 % à l'appui à la participation à des manifestations scientifiques, 5 % à l'appui à la mise en place de chartes ou à leur révision au niveau de la Direction des Études Post-graduées et 5 % à l'octroi de prix d'excellence. En ce qui concerne le sous-fonds FARU, il n'a pas encore de ligne budgétaire à cause de l'appel à projet et du Conseil Scientifique.

### LES PREMIÈRES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU VICE-RECTEUR À LA RECHERCHE

Ainsi, à sa première séance de délibération du 18 janvier, le Bureau du Vice-recteur a statué sur les trois catégories de dossiers suivantes : l'appui au financement des mémoires de premier cycle, le cofinancement des projets de coopération scientifique et l'appui au fonctionnement des Laboratoires de recherche.

Premièrement, concernant les mémoires de premier cycle, pour toutes les facultés réunies, quatre cents cinq (405) sujets ont été reçus, avec précision sur les noms des mémorands et des encadreurs. Ce total se répartit ainsi : FLA (49), FMP (51), FDSE (52), FAMV (53) et CHCL (200).

Après analyse, le bureau du Vice-recteur a décidé qu'aucun dossier n'était irrecevable, et a fixé à quinze mille (15 000.00) gourdes le montant de la subvention à accorder à chaque mémoire pour cet exercice fiscal. Ce montant a été déterminé sur la base du nombre de dossiers reçus et de la disponibilité budgétaire pour l'exercice.

Deuxièmement, concernant le cofinancement des projets de coopération scientifique, seulement trois (3) demandes ont été reçues et traitées. Il s'agit du Projet de Recherche et Développement (PRD) en nutrition de la FAMV, du Projet Interuniversitaire Ciblé (PIC) de la FDS – Unité de recherche en Géosciences (URGéo), et du Projet de Coopération Scientifique Interuniversitaire (PCSI) de la FDS – Unité de recherche en Environnement (URE). Après analyse, et tenant compte du montant disponible, de la pertinence des projets et du nombre de demandes reçues, le bureau du Vice-recteur a décidé d'octroyer à l'URE la totalité du montant sollicité ; soit la somme de quatre cent vingt-cinq mille (425 000.00) gourdes. Soulignons que le dit montant représente une... pour

laquelle le Rectorat s'était déjà engagé via une convention avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) au bénéfice de la Faculté des Sciences.

Quant au PRD de la FAMV, sur les trois millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille deux cents (3 995 200.00) gourdes sollicitées, un million deux cents cinquante mille (1 250 000.00) gourdes ont été octroyées. Et pour finir, le PIC de la FDS n'a reçu lui aussi que seulement un million deux cents cinquante mille (1 250 000.00) gourdes sur les trois millions sept cents seize mille huit cents (3 716 800.00) demandées.

Troisièmement enfin, concernant l'appui au fonctionnement des laboratoires de recherche, seulement trois dossiers ont été reçus et traités. Deux des trois proviennent de laboratoires déjà en fonctionnement, à savoir le LADIREP (Langage, Discours et Représentations) relevant de la Faculté d'Ethnologie et le LABMES (Laboratoire...) relevant de la Faculté de Médecine et de Pharmacie. Le troisième dossier concerne la mise en place du laboratoire des sciences pour l'environnement et l'énergie (LS2E) à l'École Normale Supérieure. Les deux premiers laboratoires ont reçu respectivement un appui financier de trois millions trois cents soixante mille (3 360 000.00) gourdes et un million cinq cents cinq mille (1 505 000.00) gourdes, et le troisième a bénéficié d'un appui financier s'élevant à cinq cents mille (500 000.00) gourdes.

### LES SECONDES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU VICE-RECTEUR À LA RECHERCHE

A sa seconde séance de délibération du 16 mars 2018, le Bureau du Vice-recteur à la recherche s'est penché exclusivement sur des dossiers d'appui aux mémoires de premier cycle. Il a examiné de nouvelles demandes provenant de certaines Facultés qui n'avaient pas encore introduit de demandes, et des demandes additionnelles de la part de Facultés qui voulaient compléter leurs premières demandes. Les tableaux ci-après donnent les chiffres précis pour chacune de ces deux catégories de demandes.

**Tableau 1 : Nouvelles demandes d'appui au financement des mémoires de 1<sup>er</sup> cycle**

Entités facultaires	Demandes reçues	Demandes agréées
École de Droit et des Sciences Economiques des Gonaïves	33	33
Institut d'Études e de Recherches Africaines en Haïti	170	155
Institut National d'Administration, de Gestion et des Hautes Etudes Internationales	58	58
Faculté des Sciences Humaines	24	24
École de Droit et des Sciences Economiques de Port-de-Paix	17	17
Faculté des Sciences	10	9

**Tableau 2 : Demandes additionnelles d'appui au financement des mémoires de 1<sup>er</sup> cycle**

Entités facultaires	Demandes reçues	Demandes agréées
Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire	25	25
Faculté de Droit et des Sciences Economiques	27	27

Au total, deux cents quatre-vingt-seize (296) nouvelles demandes et cinquante-deux (52) demandes additionnelles ont été retenues pour bénéficier d'une subvention. Pour l'exercice courant, le Bureau du Vice-recteur ne reçoit plus de demandes de subventions pour les mémoires de premier cycle. Mais, étant donné que les financements se font par décaissement en deux tranches de 50 % et que les premières tranches sont déjà en cours de traitement au Ministère de l'économie et des finances, des demandes de versements de secondes tranches pourront être introduites à partir du moment où l'Entité Facultaire bénéficiaire est en mesure de justifier, à hauteur de 80 %, les dépenses consenties pour les premiers versements reçus.

### C. Quant aux autres rubriques sujettes au financement

Le fonds sert aussi à financer d'autres activités comme l'organisation ou à participation à la des manifestations scientifiques, la mise en place ou la révision de chartes et l'octroi de prix d'excellence. En ce qui concerne l'organisation et la participation des chercheurs aux manifestations scientifiques, le Bureau du Vice-recteur a déjà reçu et traité plusieurs dossiers, dont certains ont été retenus pour un appui financier :

- La participation à la phase régionale du concours «Hultz Prize» de l'équipe «BIODDOM» de la FAMV comme représentante de l'UEH, à partir du sous-fonds FAREX ;
- Les frais de billet d'avion pour des doctorants de la DEP (1), de l'ENS (3), de la FE (3) de l'IERAH (1) et du CHCL (2) devant rencontrer leur directeur de thèse ;
- Les frais de billet d'avion pour la participation de chercheurs à des manifestations scientifiques : FO (1), ENS (5), FE (2), FASCH (4), CHCL (1), le conseil international des Musées en Haïti ;
- Les frais d'organisation de réunions ou de

manifestations scientifiques pour: le comité d'éthique, conseil de la recherche, le groupe de recherche sur le sel et la santé, le centre CHALLENGES, l'EDSEG ;

- Les frais de fonctionnement de la Revue RED, du bulletin de la recherche, de promotion du FAR.

#### **D. Quid de l'exercice fiscal 2018-2019**

Depuis le mois d'Avril, l'appel à projets pour l'exercice 2018-2019 est lancé. Les conditions de soumission et de recevabilité des projets sont les suivantes :

- Pour les laboratoires et centres de recherche, ils doivent être reconnus par le Vice rectorat à la recherche. La demande doit provenir du directeur/coordonnateur du Labo, avec approbation du Décanat.
- Pour les demandes de cofinancement, la demande doit être introduite par le porteur du projet, avec preuves du financement de base.
- Pour les demandes individuelles de participation à des manifestations scientifiques, le demandeur doit être un

enseignant-chercheur de l'UEH et, le cas échéant, appartenir à une structure de recherche dans son entité d'origine.

- Les projets doivent avoir une durée minimale de six (6) mois et maximale d'un (1) an, renouvelable si nécessaire.
- Les projets de recherche doivent prévoir l'intégration d'un (e) étudiant (e) mémorand (e) au moins ;
- Dans tous les cas, les délais de soumission doivent être respectés.
- A signaler que le FAR ne prend pas en charge les salaires permanents, les séjours de formation à l'étranger

Et, le calendrier est le suivant :

- Avril 2018 : l'appel à soumission de projets pour 2018-2019 (voir *Le Nouvelliste* du 27 avril 2018, N° 40588)
- Juillet 2018 : fin de réception des dossiers
- Juillet – août 2018 : traitement des dossiers au niveau du vice rectorat à la recherche
- Septembre 2018 : publication des résultats

**A noter que le Bureau du Vice-recteur à la recherche ne reçoit plus de nouvelles demandes de subventions pour l'exercice 2017-2018. Une note d'information (No.: VRR 12554) a été publiée en ce sens, depuis le 29 juin 2018.**

#### **E. Perspectives**

Une révision des modalités de gestion du FAR sera présentée par le Vice-recteur à la recherche à la session ordinaire de juillet du Conseil de l'Université. La nouvelle version sera marquée essentiellement par :

- La prévision de provisions pour le sous-fonds FARU qui sera consacré aux projets de recherche et l'acquisition documentaire,
- L'intégration dans le sous-fonds FAREX du fonctionnement du Conseil Scientifique proposé par le Conseil de la Recherche et mis en place par le Recteur conformément aux règlements de la recherche,
- Une nouvelle répartition des provisions allouées à chaque sous-fonds, basée sur l'expérience des demandes reçues par le Bureau du Vice-recteur à la recherche au cours de l'exercice 2017-2018. •